



**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

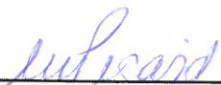
**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 21 SEPTEMBRE 2020, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :**

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M. François Quenneville à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

DONNÉ À CHERTSEY ce 24<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2020.

  
\_\_\_\_\_  
Monique Picard  
Directrice générale adjointe par intérim  
et Service du greffe